

Certificat de nationalité française

Le certificat de nationalité française (CNF) est un document officiel qui sert à prouver la nationalité française.



Où m'adresser?

Greffe du Tribunal d'instance du domicile

Comment procéder?

Il peut être demandé pour une première demande de titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport), ou dans le cadre d'une candidature à un emploi dans la fonction publique.

Pièces justificatives

Les pièces à fournir varient selon les situations. Les pièces à fournir dans tous les cas sont les suivantes.

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance

Infos pratiques

Le mineur de moins de 16 ans doit être représenté par un parent.

Liens utiles

Plus d'informations sur le certificat de nationalité française